

VILLE DE CARLING



57490 CARLING

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

NICOLAS Marielle - SCHIRLE Kurt - PILARD Gabrielle - LEGROS David - SCHAAB Claude - PELOSO Chantal - EBERLE Nadine - FESTOR François - DI-BELLA Marie-Françoise - HILLENBLINK Benoît - FAUDIER Robert - PELOSO Michèle - JACOBS Fabien - FEDELE Bruna

Membres absents excusés :

DOUBLET Paulette qui donne procuration de vote à PELOSO Chantal
SCHMITT Nicole qui donne procuration de vote à PILARD Gabrielle
FLAUSSE Angélique - OTT Sabine - AMBLARD Léa - FISCHER Thibaud - FURNARI Angelo - BLANRUE Damien

HILLENBLINK Benoît est désigné secrétaire de la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur le maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- demande de versement du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1er point de l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2025

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 11 juin 2025.

2ème point de l'ordre du jour :

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MOSELLE (CAF)

Le maire passe la parole à Gabrielle PILARD qui explique que, expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, la CTG est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les

ADRESSER LA CORRESPONDANCE À : MONSIEUR LE MAIRE DE CARLING - B.P. 34 - 57490 CARLING
TÉL. : 03 87 93 21 11 - FAX : 03 87 82 61 43 - EMAIL : mairiedecarling@wanadoo.fr

collectivités locales et les Caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint Avold Synergie L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

- **la petite enfance et le soutien à la parentalité,**
- **l'accès aux droits,**
- **l'animation de la vie sociale et la jeunesse,**

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la communauté d'agglomération de Saint Avold Synergie et de ses communes membres.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2030. Elle s'appuie sur le travail opéré par les comités techniques.

Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030

Il est donc proposé au conseil municipal l'adoption de la motion suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la Convention Territoriale Globale de la communauté d'agglomération de Saint Avold Synergie 2021-2025,

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDERANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la Convention Territoriale Globale, et tout document y afférent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion et autorise le maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030 et tout document y afférent.

3ème point de l'ordre du jour :
DEMANDE DE SUBVENTION DU FOOTBALL CLUB

Le maire passe la parole à David LEGROS qui indique que le football club a décidé de remplacer le revêtement de sol de la terrasse du club house. Le club demande le remboursement d'une partie du matériel, le travail ayant été assuré par des membres du club. Il demande une subvention complémentaire de 2.000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention complémentaire de 2.000 euros au Football club.

4ème point de l'ordre du jour :
DESIGNATION DE REFERENTS TERRITORIAUX EESH
(ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE)

Monsieur le Maire explique que certaines espèces de plantes (comme l'ambroisie, une plante aux pollens allergisants ou le datura) ou d'insectes (notamment les chenilles processionnaires du chêne aux poils urticants, les tiques ou le moustique tigre) sont présentes dans notre département.

Le rôle des référents est de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance, informer les personnes concernées des moyens de gestion adaptés à mettre en œuvre, veiller et participer à la mise en œuvre de ces moyens, partager des informations avec le coordinateur régional et les réseaux de référents.

Il convient de nommer un binôme élu-agent territorial afin d'optimiser les actions par la complémentarité de leurs fonctions.

Le maire propose Gabrielle PILARD, référent élu et Isabelle JACOBS, référent agent territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Gabrielle PILARD et Isabelle JACOBS, référents EESH.

6ème point de l'ordre du jour :
CESSION DE TERRAINS - RUE DES JARDINS

Le maire donne la parole à Marielle NICOLAS qui indique que lors du conseil municipal du 11 juin 2025, la commune a décidé de céder les terrains rue des Jardins : section 11, parcelles 506, 504, 502, 500, 498, 496, 567 et 569, d'une superficie de 23,04 ares à la clinique vétérinaire Le Val De Lise. Cependant la clinique a créé une SCI pour l'achat de ces terrains et il y a lieu de modifier la délibération en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. décide de céder ce terrain cadastré Ban de Carling, section 11, parcelles 506, 504, 502, 500, 498, 496, 567 et 569, d'une superficie de 23,04 ares, à la clinique vétérinaire Le Val De Lise, sise 142 rue Principale à Carling, ou à toute personne qu'elle se substituerait, et fixe le prix de vente de ce terrain à 67.212 euros,

2. à la demande des acquéreurs, Maître Jean Philippe KUHN, notaire à Saint-Avold sera chargé de la rédaction des actes.

6ème point de l'ordre du jour :

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION ET D'EXPLOITATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS INDUSTRIELS PAR LA STE EP FRANCE DEVELOPPEMENT SUR LA COMMUNE DE PORCELETTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2025 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet d'implantation et d'exploitation d'une station de traitement des effluents industriels par la Ste EP France Développement sur la commune de Porcellette.

La centrale Emile Huchet a pour objectif de devenir une plateforme d'accueil pour des industriels qui visent à développer des projets de productions d'énergie décarbonée. Plusieurs industriels projettent de s'implanter sur cette plateforme.

Le projet de la Ste EP France est d'offrir l'opportunité à ces exploitants de se raccorder à une unité partagée et unique de traitement des effluents aqueux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'implantation et d'exploitation d'une station de traitement des effluents industriels par la Ste EP France Développement sur la commune de Porcellette.

6ème point de l'ordre du jour :

DECLARATION DE SOUTIEN AU MAGASIN COLRUYT DE CARLING

Le maire passe la parole à Kurt SCHIRLE qui explique qu'il y a quelques semaines, les médias ont relayé la décision des propriétaires de la chaîne Colruyt de cesser leurs activités et de mettre en vente l'ensemble de leurs magasins en France.

La commune de Carling a réagi avec étonnement face à cette annonce, ayant soutenu l'implantation du Colruyt au centre-ville, sur un terrain initialement convoité par des investisseurs immobiliers. Ce commerce de proximité profitait aussi bien aux habitants de Carling qu'à ceux des communes environnantes, notamment grâce à son emplacement idéal et à son accessibilité, particulièrement pour les personnes âgées.

Récemment, la direction du magasin avait sollicité une extension de parking, demande à laquelle la commune a répondu favorablement.

Le conseil municipal souligne l'importance sociale de ce commerce, qui simplifie la vie quotidienne, en particulier celle des seniors vivant à proximité.

L'éventuelle disparition du Colruyt suscite aujourd'hui une vive inquiétude, d'autant plus qu'aucun repreneur ne s'est manifesté à ce jour.

Le personnel, dont la compétence est particulièrement appréciée par la clientèle, se trouve menacé par un possible licenciement.

Les élus restent mobilisés pour l'avenir du magasin, demandant des explications à la direction concernant l'absence de repreneur, malgré l'agrandissement récent du parking.

Le conseil municipal demande au maire Gaston ADIER :

- De relancer la direction du Colruyt afin d'avoir des réponses supplémentaires et précise sur l'absence de repreneur.
- De poursuivre son démarchage actuel auprès de toutes les chaînes alimentaires pour leur proposer la reprise de ce commerce avec un soutien total de la commune
- De lancer un appel à candidature de reprise du commerce par voie de presse
- De demander le soutien de la communauté d'agglomération
- De prévoir une manifestation publique sur le parking du magasin
- D'organiser une pétition pour défendre l'emploi des salariés

Le conseil municipal est prêt à manifester, à solliciter les élus de tout bord politique, à se mobiliser pour défendre le commerce de proximité.

Le conseil municipal réaffirme sa mobilisation son engagement et sa solidarité avec les salariés et la clientèle du commerce de proximité à Carling.

7ème point de l'ordre du jour :

DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

Le maire indique que le Conseil communautaire a homologué les modalités d'attribution du versement d'un fonds de concours aux communes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie lors de sa réunion du 4 juillet 2024.

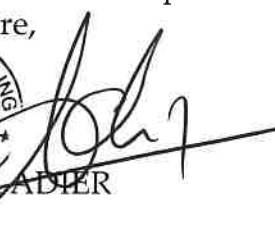
Il propose de solliciter auprès de la CASAS, l'attribution de ce fonds de concours pour la mise en place de tableaux numériques à l'école primaire d'un montant de 25.678 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le fonds de concours de la CASAS pour la mise en place de tableaux numériques à l'école primaire d'un montant de 25.678 euros HT.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 45.

CARLING le 23 septembre 2025

Le Maire,




Gaston ADIER